<u>THEATRE : enseignement et pratique.</u>
Classe À Horaires Aménagés « Art Dramatique » 4e-3e (CHAAD)

Cette option est ouverte à tous les élèves de 4e qui ne font pas une autre option facultative (latin). (Les élèves latinistes en 5e devront donc abandonner le latin s'ils choisissent d'intégrer la CHAAD.)

L'objectif de cette formation est de favoriser une pratique amateur/ spectateur éclairée.
L'enseignement artistique s'organise autour de **quatre activités principales** :
- une pratique du jeu théâtral : enseignement de 2 heures par semaine assuré par un professeur du Conservatoire de Bourg-en-Bresse dans les locaux du collège.
- une éducation culturelle qui s'appuie sur l'exploitation et l'analyse des œuvres et de l'histoire du théâtre : enseignement d'1 heure par semaine assuré par une professeur de lettres du collège.
- la fréquentation des œuvres et des artistes en partenariat avec le théâtre de Bourg-en-Bresse (école du spectateur) : les élèves assistent à 5 spectacles au cours de l'année, le plus souvent en soirée (présence obligatoire).
- la constitution progressive d'une culture théâtrale : l'approche culturelle donnée par le professeur de lettres s'articule avec le travail de jeu théâtral dispensé par le professeur du Conservatoire et la fréquentation des œuvres, des artistes et des lieux de spectacle.

L'attention des élèves et des parents est attirée sur le fait que choisir l'option théâtre, c'est s'engager individuellement dans une pratique collective. L'élève s'engage donc à rester investi et à collaborer individuellement au travail de groupe, et ce jusqu'à la fin de l'année de 3e. Une poursuite de cet enseignement sera éventuellement possible au lycée et dans le cadre extra-scolaire du Conservatoire.
Le nombre d'élèves de cette option est limité à 12.

<u>Note sur les modalités d'inscription exceptionnelles pour la rentrée 2020 :</u>

Habituellement, *les élèves de 5e intéressés par l'option théâtre participent en juin à un mini-stage d'expérimentation (exercices de théâtre suivis d'un entretien individuel), stage à l'issue duquel ils indiquent s'ils souhaitent ou non s'inscrire à l'option. Cette séance a pour but de permettre aux élèves de vérifier si ce type de pratique leur convient. En outre, à l'issue de ce stage, le professeur de pratique théâtrale peut choisir de ne pas retenir certains élèves. <u>Le principe de cette sélection n'est en aucun cas le niveau ou les "facilités apparentes". Nous sommes attentifs à la capacité d'investissement et d'engagement, la motivation, le désir et le plaisir de jouer. La capacité d'écoute et le rapport au groupe sont également des critères décisifs.</u>À la suite de ce stage et de ce tri « naturel », si le nombre de candidatures est encore trop élevé, il est procédé à un tirage au sort.*

En l'absence exceptionnelle de tenue de ce stage, les élèves intéressés s'inscriront cette année directement à l'option dont ils feront partie à la rentrée. <u>Un bilan sera effectué avec chaque élève aux vacances de la Toussaint afin d'évaluer la pertinence d'un engagement pour les deux années scolaires.</u>